

**« OFFRE INDIVIDUELLE DE TRAVAIL AU NOIR :  
APPROCHE MICRO-ECONOMETRIQUE »**

**Nadia Joubert**

Le travail au noir a de nombreuses implications, tant en termes d'efficacité des politiques économiques qu'en termes de justice et de cohésion sociale. Il pose, de façon cruciale, la question du rôle de l'Etat et de l'impact de son action sur l'incitation au travail. Ce phénomène est, en outre, doté d'une étonnante capacité à traverser les siècles et les frontières, de sorte qu'il paraît difficile à juguler. Une vaste littérature macroéconomique a permis de mettre en lumière une croissance marquée au cours des dernières décennies. Mais, s'il est relativement aisé de démontrer l'ampleur du phénomène et son évolution, il est, en revanche, beaucoup plus délicat d'en discerner les causes réelles. L'examen des grands agrégats économiques ne nous apporte, en effet, que peu d'éclairage sur les raisons qui poussent les individus à travailler au noir, ni sur celles qui, au contraire, les en dissuadent. Ce type de travaux conduit à des résultats contradictoires notamment quant à l'impact des changements de l'environnement fiscal. Dans ces conditions, il paraît extrêmement difficile d'entreprendre une politique efficace de lutte contre la fraude.

Le recours à une analyse microéconomique s'avère indispensable pour appréhender les déterminants de l'offre de travail au noir. Elle seule sera à même d'apprécier la sensibilité des comportements individuels aux variations des taux d'imposition et des paramètres de répression de la fraude, de même qu'aux normes sociales prévalant dans l'économie et à l'idée que les individus s'en font.

D'un point de vue théorique, l'approche privilégiée pour modéliser le travail au noir a généralement consisté à étudier les comportements individuels en présence de risque. Le cadre théorique était essentiellement fondé sur les modèles de fraude fiscale. Ceux-ci cherchaient à déterminer les conditions nécessaires pour inciter à frauder. Etant donné une certaine probabilité de détection et un taux de pénalité qui lui est associé, et compte tenu du niveau de ressources dont l'individu dispose, ce dernier doit décider de la part de revenus qu'il souhaite cacher aux autorités. Mais, ce type de modélisation a longtemps négligé le fait que, pour éviter d'être trop burdement imposé, l'individu peut adapter le montant de ses revenus en travaillant moins, par exemple. De ce fait, l'on doit s'attendre à ce que l'individu détermine simultanément l'intensité de son travail et le niveau de ses revenus.

De leur côté, les modèles d'offre de travail standards limitent l'individu à occuper un seul emploi à la fois. Sa décision se réduit alors à allouer le temps dont il dispose entre le loisir et le travail. Mais, dans certains cas, le travail au noir peut s'avérer une alternative intéressante. Il importe, en conséquence, d'adjoindre aux modèles un second marché du travail. Analytiquement, la prise en compte d'un marché noir complique singulièrement les choses puisque l'individu dispose désormais de deux marges sur lesquelles il peut ajuster son comportement. Non seulement, il peut décider de sa prestation de travail, mais en outre, il

peut la répartir entre ses activités officielles et souterraines. C'est pourquoi, malgré tous les efforts de modélisation théorique et le recours à des hypothèses très restrictives au niveau de la structure des préférences, peu de résultats concluants ont été obtenus en termes de statique comparée des paramètres clefs.

A défaut de prévoir qualitativement l'impact des changements dans ces paramètres sur l'incitation à travailler au noir, l'on doit se tourner vers une investigation économétrique afin de lever les ambiguïtés théoriques. Or, très peu d'études économétriques ont pu être réalisées dans le passé, en raison d'un manque de données individuelles sur le sujet. Par ailleurs, les quelques travaux relatifs au travail au noir négligent généralement les facteurs psychologiques dans le choix de l'activité souterraine. Non seulement, la presque totalité des études économétriques ignore la probabilité de contrôle et le taux d'amende, ou les remplace par une forme réduite en fonction de variables observables. Mais, le plus dommageable est certainement que ces études ne tiennent compte, ni du sentiment de l'individu quant au caractère plus ou moins identifiable de son propre comportement, ni de son appréciation des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour détecter la fraude. Pourtant, il est fort probable que, dans sa décision de travailler au noir, l'individu réagisse davantage à la perception subjective qu'il a de la probabilité de détection et du taux de pénalités qu'aux valeurs objectives de ces variables. Enfin, alors que l'attitude de tolérance ou, au contraire, de condamnation du travail au noir au sein de la société, est susceptible d'influencer fortement la décision de participer ou non à l'économie souterraine, aucune étude à notre connaissance n'a exploré cette voie de recherche.

L'objectif de cette thèse est de contribuer à pallier ces lacunes en procédant à la spécification puis à l'estimation de modèles cohérents. Son enjeu est double. Au plan théorique, notre démarche conduit à l'élaboration de trois modèles d'offre de travail au noir qui tiennent compte de l'existence des deux marchés du travail. Au plan économétrique, l'estimation de ces trois modèles permet de lever certaines ambiguïtés théoriques et de tester la validité d'hypothèses couramment utilisées dans la littérature. Ce travail a pu être réalisé grâce aux données de l'enquête de Fortin *et al.* (1996). Cette enquête, portant sur « *les incidences et les perceptions de la fiscalité au Québec* », a été construite dans le but précis d'estimer des modèles d'offre de travail au noir.

La structure de la thèse est la suivante:

Le *chapitre 1* place le travail au noir dans le contexte plus large de l'économie souterraine. Ces deux dimensions sont intimement reliées et obéissent à des logiques similaires. Elles divergent cependant en de nombreux points. Le travail au noir présente, en effet, plusieurs singularités, de sorte que ces deux notions recouvrent des domaines parfois dissemblables. De ce fait, il règne une certaine confusion quant à la définition même des activités dissimulées et quant aux termes employés pour les qualifier. L'objectif de ce chapitre est alors de délimiter précisément les concepts d'économie souterraine et de travail au noir. Il confronte également les différentes méthodes d'évaluation de l'ampleur des activités souterraines et de la structure du marché noir. Ces méthodes reposent sur des conceptions quelque peu différentes et répondent à des objectifs sensiblement distincts. Elles génèrent, en conséquence, des estimations d'une grande diversité, bien qu'elles témoignent d'une évolution marquée des

pratiques dissimulées au cours des dernières décennies. Le renforcement des réglementations et des prélèvements pesant sur l'économie officielle est souvent désigné comme principal responsable de l'attractivité du marché noir. Il est généralement avancé que la complexité des systèmes fiscaux et de redistribution, de même que les nombreux seuils d'imposition et les frontières législatives, sont porteurs de pratiques abusives et de fraude. Afin de vérifier cette assertion, et dans la mesure où la base de données servant à ce travail concerne la Province du Québec, nous accordons une attention particulière aux mécanismes d'imposition et de transferts sociaux canadiens. Or, l'analyse des taux marginaux implicites de taxation révèle que la conjonction du régime fiscal et des programmes de transferts se traduit par des effets pernicioeux. En effet, les prestations sociales étant allouées sous conditions de ressources, tout accroissement du revenu consécutif à la reprise d'un emploi, par exemple, s'accompagne le plus souvent d'une perte des prestations sociales et d'un montant accru de l'impôt à payer. De tels mécanismes créent alors une désincitation au travail officiel et renforcent l'attrait du marché noir. Tout individu rationnel devrait donc préférer une situation pour laquelle ses revenus sont plus élevés, *i.e.* exercer une activité souterraine. Malgré tout, les résultats de notre enquête suggèrent que le travail au noir, loin d'être négligeable au Québec, n'est pas aussi répandu qu'on pouvait s'y attendre. Les conséquences pour l'ensemble de l'économie peuvent certes se révéler désastreuses, mais le phénomène ne concerne finalement qu'une proportion relativement modérée d'individus. Ce constat amène alors à penser qu'il existe des éléments dissuasifs non négligeables opérant à l'encontre du travail au noir.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer le choix de ne pas exercer d'activité souterraine. Chacune renvoie à un déterminant essentiel de l'offre de travail au noir et fera l'objet d'un chapitre.

Le *chapitre 2* envisage la présence éventuelle de coûts fixes à l'entrée sur le marché noir. Ceux-ci occasionneraient une perte d'utilité à l'individu dès lors qu'il participerait à l'économie souterraine et ils pourraient, de ce fait, justifier le rejet apparemment irrationnel des revenus générés par le travail au noir. De tels coûts pourraient être de nature diverse et différer d'un individu à l'autre, mais ils seraient supportés de façon identique quelle que soit l'intensité du travail au noir. Autrement dit, l'existence de ces coûts pourrait dissuader de participer à l'économie souterraine sans qu'ils n'affectent le niveau de participation parmi ceux qui choisissent de travailler au noir. En conséquence, l'offre de travail dissimulé se caractérise par deux décisions simultanées, mais distinctes, *i.e.* dont les déterminants peuvent se révéler sensiblement différents.

L'importance de la distinction entre participation et durée du travail a été étayée, concernant le marché officiel, par de nombreuses contributions. Ces développements théoriques et empiriques ont démontré la présence de coûts fixes sur le marché du travail, en particulier pour les femmes. En revanche, la présence de tels coûts n'a pas été explicitement envisagée dans le cas du travail au noir. Pourtant, au regard du nombre limité de travailleurs sur le marché noir, il paraît raisonnable de soupçonner l'existence de barrières importantes à l'entrée sur ce marché.

Sur le plan théorique, ce chapitre propose un modèle d'offre de travail dans lequel ont été

introduits des coûts fixes ainsi que les paramètres de la fraude fiscale avec revenus endogènes. Au niveau économétrique, le principal défi consiste à adopter une procédure d'estimation permettant de tester la présence de ces coûts. La variable dépendante relative au volume horaire de l'activité est censurée à gauche, ce qui implique que la fonction d'offre de travail présente une discontinuité. Les décisions de travailler au noir et le choix du volume horaire de cette activité doivent donc être estimées de façon dissociée, mais néanmoins simultanée. Cela revient à estimer un modèle tobit généralisé de type 2. Par ailleurs, nous ne pouvons négliger les interactions possibles entre le marché officiel et le marché noir. Nous sommes donc confrontés à une endogénéité potentielle des heures de travail déclarées. La méthode mise en œuvre, dans ce chapitre, repose sur l'approche conditionnelle initialement proposée par Pollak (1969, 1971) et plus récemment utilisée par Browning et Méghir (1991). Elle présente l'avantage de prendre en considération non seulement la procédure de sélection qui sous-tend les choix individuels de travailler au noir, mais également l'endogénéité de variables explicatives déterminantes. Ces dernières sont le taux de salaire horaire de l'activité souterraine, les heures travaillées sur le marché officiel et le revenu disponible déclaré. Nous procédons aux estimations économétriques de l'offre individuelle de travail au noir selon une procédure en trois étapes.

Les estimations de la probabilité d'entrer sur le marché noir et du temps à y consacrer confirment l'existence de critères de choix significativement différents. D'une part, l'influence des variables explicatives n'est pas la même selon qu'il s'agit de participer au marché noir ou de déterminer l'intensité de l'activité souterraine. D'autre part, certaines de ces variables n'affectent que l'une des deux décisions. Par ailleurs, nos résultats corroborent l'existence de coûts fixes importants à l'entrée sur le marché noir. L'ampleur de ces coûts reste inférieure à celle que l'on retrouve dans les travaux empiriques sur le marché officiel. Ils sont, en effet, 30% plus faibles. Mais, lorsque nous les rapportons aux gains annuels estimés sur le marché noir, ils deviennent considérables. Ils représentent alors près du tiers des revenus potentiels des non participants. Ces coûts sont nettement plus modérés pour les travailleurs au noir, puisqu'ils ne correspondent qu'à 6% de leurs revenus annuels dissimulés. Comme nous pouvions nous y attendre, les non participants ont choisi de ne pas travailler au noir parce qu'ils sont confrontés à des coûts excessivement plus élevés que les participants. La présence de coûts fixes à l'entrée sur le marché noir contribue ainsi à expliquer le taux de participation relativement limité à l'économie souterraine.

Le *chapitre 3* examine l'impact sur l'offre de travail au noir du système d'imposition et de répression de la fraude. En effet, les différents dispositifs de lutte contre le travail au noir pourraient faire craindre aux individus d'être détectés et sévèrement punis. Cette crainte d'être appréhendé par les autorités fiscales pourrait alors expliquer qu'une part non négligeable de la population active ne travaille pas au noir. A l'inverse, le système fiscal est souvent accusé de favoriser la fraude et d'inciter à l'exercice d'une activité souterraine au détriment d'un emploi officiel. Ce chapitre a alors pour vocation de déterminer précisément l'influence de la fiscalité dans le choix de l'activité et de vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la fraude.

Nous développons un modèle structurel d'offre de travail sur les marchés officiel et souterrain. L'allocation du temps de travail entre une activité déclarée et une activité dissimulée

implique que soit analysée simultanément l'offre de travail sur chaque marché. Pour ce faire, nous sommes amenés à considérer quatre états possibles, *i.e.* une activité conjointe sur le marché officiel et sur le marché noir, une activité officielle seulement, une activité sur le marché noir uniquement et enfin, aucune activité de travail. L'une des difficultés majeures, à laquelle nous sommes confrontés, est le choix de la spécification des formes fonctionnelles. Dans un modèle purement théorique, hormis certaines propriétés habituelles, il est souhaitable de recourir à des fonctions d'offre de travail particulières. Le problème avec les modèles théoriques de fraude fiscale est que, même en imposant des formes fonctionnelles très restrictives au niveau des préférences, les résultats qualitatifs sont très décevants. Nous cherchons alors à éviter autant que possible d'imposer une structure aux préférences individuelles. C'est pourquoi, nous faisons appel à une fonction d'utilité dite flexible, notre intention étant d'exploiter au maximum l'information contenue dans les données.

Notre modèle est fondé sur la maximisation de l'espérance de l'utilité puisque l'activité non déclarée comporte un risque lié à la détection par les pouvoirs publics et aux amendes encourues, le cas échéant. Non seulement, le modèle tient compte de la probabilité subjective de détection et du taux de pénalités qui lui est associé. Mais, l'approche économétrique permet d'endogénéiser ces variables subjectives. En effet, de nombreux travaux empiriques ont confirmé l'endogénéité de ces deux variables et ont montré l'existence de biais importants lorsqu'elles sont supposées exogènes. Selon la théorie de la dissonance cognitive empruntée à Akerlof et Dickens (1982), les individus ont des préférences quant à l'état de la nature et quant à leurs croyances en l'état de la nature. Cette approche nous enseigne, en outre, qu'ils peuvent exercer un certain contrôle sur leurs croyances. Ils peuvent manipuler leurs croyances en sélectionnant les sources d'information qui confirment leurs désirs. Tout comme les travailleurs d'emplois dangereux sous-estiment souvent le danger inhérent à leur activité, les participants à l'économie souterraine peuvent se convaincre du caractère peu risqué de l'activité non déclarée. Ils peuvent réduire le sentiment d'insécurité en rapportant de faibles probabilités de sanctions. Ainsi, le risque de détection et l'amende sont endogènes à la participation au marché noir et doivent être traitées comme telles. Or, toutes les études ayant recours à de telles variables, dans leur analyse de l'offre de travail au noir, ont supposé qu'elles étaient exogènes.

La procédure économétrique que nous développons dans ce chapitre tient compte, pour la première fois, de l'endogénéité de ces variables. Elle repose sur la méthode du maximum de vraisemblance à information complète, ce qui permet d'obtenir des estimateurs précis et convergents des paramètres de préférences et de leur écart-type. Cela nous permet, en outre, d'effectuer des tests d'hypothèses non biaisés sur les paramètres du modèle. Le modèle prend la forme d'un système de six équations simultanées avec possibilité de solutions de coin sur l'un et/ou l'autre des marchés officiel et souterrain. Les variables endogènes comprennent les heures de travail sur chacun des deux marchés, le revenu « *virtuel* » hors-travail, le salaire net sur le marché officiel, le salaire espéré sur le marché noir et une mesure du risque lié au marché noir. La technique économétrique traite de la non linéarité de la contrainte budgétaire associée à la présence de la fiscalité et des programmes sociaux. Elle prend également en considération l'endogénéité des taux marginaux effectifs de taxation. Enfin, elle tient compte des quatre régimes associés aux décisions de travailler ou non sur le marché officiel et le marché noir, ce qui rend la fonction de vraisemblance à maximiser particulièrement complexe.

Nos résultats témoignent d'une moindre participation des femmes à l'économie souterraine, ce qui corrobore l'idée selon laquelle elles ont une aversion au risque plus élevée que les hommes. Nos résultats soulignent également l'absence de discrimination salariale à l'encontre des femmes sur le marché noir et révèlent l'importance des effets de voisinage dans le choix de l'activité souterraine. Les hypothèses de parfaite substituabilité des heures de travail et de séparabilité additive de la fonction d'utilité entre les heures et la consommation sont, en outre, rejetées. Enfin, nos résultats confirment que les choix d'offre de travail sur les deux marchés sont influencés par la fiscalité et les politiques de lutte contre la fraude. Ils montrent ainsi que la participation au marché noir est significativement et positivement corrélée avec le taux d'imposition marginal. Dès lors, l'ampleur du fardeau fiscal semble réellement inciter les individus à travailler au noir. Néanmoins, les élasticités des heures de travail par rapport aux paramètres fiscaux demeurent très faibles. En particulier, les élasticités par rapport aux risques de sanctions (probabilité de détection et amendes) sont dérisoires, ce qui reflète un certain manque de crédibilité des dispositifs de répression. Par conséquent, la crainte de punitions ne peut expliquer qu'une majorité d'individus choisisse d'exercer une activité officielle et de déclarer la totalité de ses revenus. En ce sens, l'analyse des facteurs purement économiques ne permet pas d'appréhender l'offre de travail au noir dans sa globalité. C'est pourquoi, il convient de poursuivre la recherche de ses déterminants par l'examen des contraintes morales en action.

Le *chapitre 4* s'efforce de démontrer le rôle des normes sociales dans le comportement d'offre de travail au noir. La pratique d'une activité souterraine pourrait, en effet, être entâchée d'un certain stigmate social, de sorte que bon nombre d'individus se refuse à exercer une telle activité. A ce titre, l'étude des facteurs d'influence de l'économie souterraine révèle l'importance des considérations morales et psychologiques dans toute décision de fraude. Certaines personnes peuvent accorder plus d'égards aux valeurs morales ou à la perception qu'ils ont du niveau d'acceptation de l'économie souterraine dans la société. En obtenant des revenus de manière frauduleuse, ils peuvent ressentir une certaine culpabilité, voire même une honte. De la sorte, la découverte d'une activité frauduleuse, ou d'une simple complicité de fraude, pourrait provoquer une perte d'utilité à l'individu incriminé. Les conséquences sociales de cette révélation pourraient être considérables. Selon le degré de tolérance du travail au noir et son ampleur dans l'économie, un individu identifié en tant que fraudeur pourrait souffrir d'une certaine forme de disgrâce auprès des autres membres de la société. Tout comme les autorités fiscales peuvent imposer des pénalités, la société peut exposer le travailleur au noir à l'opprobre social. Ce risque de rejet de l'individu, qui est habituellement évalué subjectivement, pourrait le dissuader d'entrer sur le marché noir. En ce sens, les interactions sociales contribueraient à limiter l'ampleur du travail au noir.

Mais, les normes sociales pourraient, à l'inverse, être génératrices de pratiques frauduleuses, en particulier pour certains groupes d'individus. En effet, là où la violation de la loi est la règle, le préjudice subi lors de la découverte d'une activité souterraine pourrait se transformer en gratification. La prolifération du travail au noir rend la fraude coutumière. Par ailleurs, un comportement pourtant contraire à la loi pourrait faire office de norme au sein d'un réseau plus limité. Tel pourrait être le cas des travailleurs au noir. Plusieurs études ont, en effet, avancé l'hypothèse que la probabilité de fraude est d'autant plus grande que l'individu connaît un grand nombre de fraudeurs dans son entourage. De ce point de vue, les normes sociales,

présentes dans l'économie souterraine, tendraient à renforcer le phénomène du travail au noir parmi les participants.

Les normes sociales sont, dès lors, susceptibles d'exercer une influence sur le choix de l'activité souterraine, dans deux directions opposées. La décision de travailler au noir résulte de l'interaction complexe entre l'évaluation par l'individu des conséquences de sa propre action et la façon dont il pense que son comportement est perçu par les autres, au regard de ce qu'ils font eux-mêmes. L'offre de travail au noir repose sur les perceptions subjectives de l'individu. Par définition, celles-ci sont différentes selon la personne considérée et selon sa situation particulière.

Tant au point de vue théorique qu'économétrique, notre ambition pour ce chapitre est d'évaluer l'effet d'une menace d'ostracisme sur l'offre de travail au noir. Plus précisément, le problème soulevé est celui du rôle des normes sociales dans l'allocation du temps de travail entre le marché officiel et le marché noir. Afin de rendre compte de la présence éventuelle d'un stigmat social, nous supposons que l'activité souterraine ne comporte aucun risque, *i.e.* la probabilité de détection et le taux de pénalités sont nuls. De cette façon, la décision de travailler au noir dépend uniquement du jugement moral que l'individu porte à l'activité souterraine et de son sentiment quant à l'opinion de ses concitoyens. L'unique risque encouru, dans ce cas, est celui du rejet de l'individu par la société.

Le modèle théorique est relativement semblable à celui du chapitre précédent. Il s'agit d'un modèle structurel d'offre de travail simultané sur les marchés officiel et souterrain. Mais, il est fondé sur la maximisation de l'utilité du fait de l'absence d'incertitude sur le marché noir. La fonction de vraisemblance est modifiée en conséquence et de nouveaux estimateurs des paramètres de la fonction d'utilité sont obtenus. Le modèle prend la forme d'un système de cinq équations simultanées et tient compte, non seulement des solutions de coin sur les deux marchés, mais également de l'endogénéité des rémunérations. Les variables endogènes comprennent les heures de travail sur chacun des deux marchés, le revenu « *virtuel* » hors-travail, le salaire net sur le marché officiel et le salaire brut sur le marché noir. La technique économétrique traite, une nouvelle fois, de la non linéarité de la contrainte budgétaire associée à la présence du système fiscal et de redistribution. Elle tient compte également de l'endogénéité des taux d'imposition marginaux effectifs. Enfin, le modèle économétrique tient compte des quatre régimes associés aux décisions de travailler ou non sur le marché officiel et le marché noir. La procédure d'estimation est celle du maximum de vraisemblance à information complète, ce qui permet d'obtenir des estimateurs convergents et asymptotiquement efficaces des paramètres du modèle. Cela nous permet, en outre, de renouveler les tests d'hypothèses sur les paramètres.

Nos résultats attestent de l'importance des normes sociales dans la décision de travailler au noir. Certaines catégories d'individus sont, en outre, beaucoup plus sensibles que d'autres à la menace d'exclusion de la société. Ainsi, les personnes les plus jeunes et celles qui vivent en couple ressentent plus fortement la crainte d'être rejetées. Elles sont alors plus réticentes à accroître leur intensité de travail sur le marché noir. A l'inverse, les femmes semblent accorder moins d'attention aux considérations morales. Or, nous avons constaté au chapitre précédent,

qu'en présence de risque de sanctions, les femmes avaient tendance à réduire leur activité souterraine comparativement aux hommes. Le rapprochement de ces deux résultats confirme l'hypothèse d'une aversion au risque plus élevée pour les femmes. Mais, si celles-ci paraissent sensibles aux paramètres de détection -ce qui les conduit à ne pas frauder ou à frauder peu-elles accordent, en revanche, relativement peu d'attention aux considérations morales. Force est donc de constater que l'absence de fraude chez les femmes ne résulte pas de valeurs éthiques plus élevées, mais plutôt de la crainte de sanctions financières. Enfin, nos résultats montrent que les heures de travail, même en l'absence d'incertitude sur le marché noir, ne sont que d'imparfaits substituts et ils conduisent à rejeter l'hypothèse de séparabilité additive de la fonction d'utilité entre la consommation et les heures de travail.

En définitive, l'énigme à résoudre en matière de travail au noir n'est pas de déterminer pourquoi les individus exercent une telle activité, mais plutôt pourquoi ils ne le font pas. La réponse à cette interrogation nous apporte, en retour, un éclairage sur la manière de lutter efficacement contre le phénomène. En effet, les dispositifs de contrôle et de répression ont une certaine efficacité, mais ils ne peuvent à eux seuls expliquer que l'immense majorité de la population active se conforme à la loi. La décision d'exercer une activité souterraine est, en fait, fortement influencée par des considérations psychologiques et sociales. Les normes prévalant dans la société, l'attitude plus ou moins laxiste des autorités fiscales envers les fraudeurs et, de façon générale, les perceptions subjectives des individus quant à ces éléments, sont des facteurs potentiellement décisifs pour dissuader la fraude. Le défi auquel sont confrontés les pouvoirs publics est dès lors de parvenir à agir de façon appropriée sur de tels facteurs psychologiques et sociaux.

Les implications en termes de politique économique de nos résultats sont particulièrement importantes. L'objectif de la présente thèse était certes de contribuer à enrichir la connaissance des déterminants de la fraude, mais elle se doit également d'aider à la réflexion et à l'élaboration de mesures gouvernementales appropriées.

Nos travaux de recherche ont permis de révéler deux axes d'interventions politiques éventuels. Le premier axe concerne les individus dans leur décision de participer ou non à l'économie souterraine, le second axe vise davantage les individus déjà présents sur ce marché et pour lesquels, non seulement des effets de réseau importants sont potentiellement en action, mais une certaine expertise dans la dissimulation de la fraude s'est probablement développée. Diverses mesures peuvent ainsi être envisagées afin de dissuader les individus d'entrer sur le marché noir. Elles devront être menées conjointement à d'autres dispositifs orientés vers les travailleurs agissant régulièrement au noir. En effet, les politiques de lutte contre la fraude manquent généralement de crédibilité auprès des plus expérimentés, tandis que le renforcement de la probabilité de détection semble être un moyen efficace de dissuasion à l'entrée. La répression apparaît, en outre, appropriée à certains groupes d'individus et non à d'autres. C'est pourquoi, si le renforcement des contrôles peut s'avérer efficace, l'amélioration du ciblage des contrôles sur les catégories d'individus à risques est certainement une politique plus efficace encore, et par conséquent plus rentable pour les autorités gouvernementales. L'avantage d'une telle politique différenciée selon le comportement des individus est qu'elle



émet le signal d'une tolérance minimale envers les fraudeurs, d'une connaissance approfondie des pratiques et d'une volonté affirmée de lutter contre la fraude. Elle évite, en outre, toute suspicion envers les contribuables honnêtes et devrait, en ce sens, favoriser l'observance des lois. Un meilleur ciblage des contrôles implique évidemment une recherche minutieuse des modes opératoires, ce qui peut se révéler long et coûteux. Mais, en ciblant mieux la fraude, l'on peut espérer porter atteinte aux travailleurs au noir et à l'ensemble de leur réseau. Par un effet d'épidémie, l'ampleur de la fraude pourrait s'en trouver fortement réduite.

En matière de lutte contre la fraude, le volet répressif demeure incontournable. Néanmoins, une politique efficace à plus long terme nécessite que l'on envisage des dispositifs incitatifs. De ce point de vue, la délivrance de *satisfecit* ou la mise en place de systèmes de labels -qualifiant tout comportement de respect des lois et ouvrant droit à divers avantages- pourraient être envisagées. Mais, les campagnes de sensibilisation de la population sont certainement les plus appropriées. En revanche, toute initiative visant à agir sur les perceptions psychologiques est, en fait, très délicate à mener. Aussi, plutôt que de vouloir influencer les croyances individuelles en agitant de grands principes moraux, mieux vaudrait sans doute se concentrer sur des considérations dépourvues de tout jugement éthique. Par exemple, au lieu de jeter globalement l'opprobre sur toute une population, sans distinction entre ceux qui fraudent et les autres, il pourrait être plus judicieux de mettre l'accent sur les pénalités -les plus élevées- auxquelles s'exposent les contrevenants. Une campagne de sensibilisation pourrait aussi s'avérer plus efficace si le message véhiculé était l'affirmation de la priorité accordée au développement des activités de contrôle<sup>1</sup> et des moyens mis en œuvre pour détecter la fraude. Cela aurait, en outre, un caractère instructif. Dans ce cas, cependant, le principal message à transmettre n'est certainement pas celui d'une surveillance renforcée de tous les agissements - ce qui susciterait au contraire la défiance des individus. L'information doit plutôt porter sur le caractère hors-la-loi, et pénalisant pour ceux qui respectent les règles, des pratiques frauduleuses. Les pouvoirs publics obtiendront probablement davantage l'adhésion des citoyens en les informant sur leurs obligations respectives, sur les risques encourus, et en leur expliquant surtout en quoi un comportement déviant pénalise, non seulement le système, mais également chacun d'entre eux.

Dans le même ordre d'idée, les programmes éducatifs, dispensés aux enfants ainsi qu'aux jeunes adultes, devraient s'avérer particulièrement fructueux. En effet, les travailleurs au noir sont majoritairement des jeunes. Ils constituent ainsi la cible privilégiée de ces campagnes. Mais, seules des mesures généralisées, répétées et pour lesquelles chacun est directement concerné, sont de nature à modifier durablement les comportements individuels et favoriser les normes sociales de respect des règles.

Plusieurs résultats obtenus dans le cadre de la présente thèse peuvent se traduire en termes de politique économique. Mais, ces développements se heurtent toutefois à certaines limites. Les différentes méthodes économétriques mises en œuvre pour estimer nos modèles nous ont

---

<sup>1</sup> - Sans toutefois préciser les taux effectifs des contrôles qui sont généralement très peu dissuasifs.

certes permis d'apprécier la complexité de l'interaction entre les deux marchés du travail. Néanmoins, certains aspects n'ont pu être analysés. Parmi ceux-ci, figurent les rigidités institutionnelles du marché officiel. Il serait notamment intéressant d'évaluer l'impact d'une réduction de la durée légale du temps de travail sur l'offre de travail au noir. En effet, si la réduction du temps de travail officiel n'est pas souhaitée par le travailleur, on peut craindre que celui-ci s'oriente naturellement vers une activité dissimulée pour laquelle il dispose alors de temps supplémentaire. Cependant, l'effet attendu d'une politique de réduction du temps de travail est une création nette d'emplois. Grâce à ce type de dispositif, certains chômeurs peuvent retrouver une activité officielle. Or, cette catégorie de la population est l'une des plus actives sur le marché noir et le retour à l'emploi officiel se traduit inévitablement par une réduction du temps disponible pour exercer une activité dissimulée. De ce fait, l'ampleur du travail au noir pourrait en être diminuée. Une telle mesure est susceptible d'engendrer, en conséquence, deux effets opposés et il ne nous est pas permis de conclure quant à son impact réel. Seule une estimation économétrique approfondie, tenant compte des deux marchés du travail ainsi que de l'imparfaite substituabilité des heures officielles et souterraines, permettrait de lever cette ambiguïté et de déterminer l'effet dominant. Le modèle développé au chapitre 3 pourrait être généralisé afin d'introduire une contrainte horaire sur le marché officiel. Il permettrait ainsi de conclure quant à l'impact d'une réduction généralisée du temps de travail officiel.

Il serait également utile de calculer le coût d'inefficacité de la fiscalité, *i.e.* le coût marginal des fonds publics pour un dollar de recette fiscale additionnelle. Nous pourrions de la sorte apprécier l'efficacité des politiques fiscales.

Enfin, nos résultats concernant l'effet de voisinage sont certes très encourageants, mais ils demeurent quelque peu préliminaires. Il conviendrait dès lors de prolonger l'analyse en testant plus formellement l'hypothèse d'interdépendance des comportements dans l'offre individuelle de travail au noir, tout en répondant au problème de dissonance cognitive associée aux variables subjectives. Une généralisation possible de nos modèles consisterait à endogénéiser l'évaluation subjective par les individus du nombre de participants à l'économie souterraine. De la sorte, cette variable deviendrait un paramètre de décision et nous pourrions écarter tout biais de dissonance cognitive, de même que tout effet de miroir. Différentes spécifications théoriques et économétriques ont d'ores et déjà été formulées et estimées. L'annexe 5A présente, d'une part, deux modèles d'offre de travail simultanée où les variables subjectives sont endogénéisées (de façon linéaire ou quadratique), et d'autre part, la fonction de vraisemblance qui leur est associée. Ces deux modèles comprennent sept variables endogènes, ce qui complique singulièrement l'estimation de l'ensemble des paramètres. Compte tenu du niveau d'exigence des modèles et du nombre relativement faible de travailleurs au noir, ces modèles sont confrontés à des contraintes techniques de convergence. L'exploitation d'une base de données relative à un marché noir plus dense ou la mise en œuvre de techniques économétriques, telles que la méthode du maximum de vraisemblance à information complète simulée, par exemple, pourraient faciliter la convergence de ces modèles. En conséquence, il apparaît que ce domaine d'étude offre de très riches perspectives de recherches complémentaires.